

— Ce sont ensuite trois Religieuses gardes-malades qui avant d'aller prendre un peu de repos, viennent entendre la messe et communier.

— Saintes filles ! Ah ! c'est vous qui dites la messe à nos gardes-malades ? Il fallait me le dire plus tôt. Eh bien ! je vous ferai un sirop qui vous guérira, ou j'y perdrai mon latin.

— Il y a ensuite une pauvre mère qui a perdu son fils dans un incendie ; elle vient demander à Dieu la grâce de ne pas tomber dans le désespoir ; car, outre cette douleur ; elle a huit enfants de ce fils à soigner, leur mère ne pouvant y suffire. Pensez-vous que la messe de chaque jour soit inutile à ces dévotes ?

— Non, je ne le pense pas. Nous, gens du monde, nous parlons en étourdis de ce que nous ignorons.

— Mais voici une dévote qui vous intéressera. C'est un jeune étudiant en médecine ; il vient souvent à cette messe matinale.

— Ce jeune homme n'est-il pas grand, élancé, blond ?

— Parfaitement.

— Mais c'est mon meilleur élève. Je me doutais bien de quelque chose comme cela.

— Mes autres dévotes sont de pauvres servantes, de jeunes ouvrières et quelques jeunes apprentis. Ces braves enfants viennent à la messe pour conserver leur première innocence. Je ne puis pas ne pas les satisfaire.

— Vous avez raison. Eh bien ! je vais vous donner un sirop qui fait des merveilles. Puis, demain, à votre messe, au *Memento*, vous aurez la bonté de vous souvenir d'un pécheur que je connais bien.

— * * * —

Le séquestre des biens ecclésiastiques

— o —

Nous croyons utile de dire à ceux de nos lecteurs qui pourraient l'ignorer, ce que l'on entend dire par ce mot « séquestre ».

En général, le séquestre est appliqué aux biens sans propriétaire ou appartenant à des individus condamnés par contumace ou absents. L'Etat gère ces biens à titre d'administrateur sous retenue de 5% sauf à rendre compte ultérieurement de sa